

**N° OJ : 119****Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021**

Objet : Recapitalisation des sociétés immobilières de la scl "Le Logement Bruxellois" dans le cadre de l'ambitieux plan d'amélioration énergétique des logements sociaux (Dossier n° OPP/2019/188).

Le Conseil communal,

Considérant que la scl "Le Logement Bruxellois" a décidé d'augmenter la part variable du capital social à concurrence de 4.000.000,00 EUR (3ème tranche) par la création de 40.340 part sociales nouvelles numérotées de 82.325 à 124.664;

Considérant que dans le cadre de la recapitalisation envisagée, les nouvelles parts sociales seront souscrites par la Ville;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 13766/81251 du budget extraordinaire de 2021.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Souscrire à 92.630 nouvelles parts sociales de la scl "Le Logement Bruxellois", Rue du Cardinal Mercier 37 à 1000 Bruxelles, pour une dépense de 4.000.000,00 EUR (3ème tranche) à engager à l'article 13766/81251 du budget extraordinaire de 2021.

Annexes :